



SINGULARITE DU METIER D'ENSEIGNEMENT D'EPS ET CONDITIONS DE REPRISE

Nous attendons des engagements et des garanties !

SNEP Aix-Marseille courrier envoyé au Recteur et au corps des IPR EPS

Marseille, le 6 mai 2020

Monsieur le Recteur
Messieurs, Madame les IA-IPR EPS,

Le confinement a révélé qu'être enseignant est un vrai métier, qui ne s'improvise pas. Le présentiel s'avère irremplaçable, notamment en EPS. Toutefois, vous avez pu constater que la profession a su montrer son investissement, son professionnalisme et son inventivité, durant les semaines de confinement.

Selon le gouvernement, le temps du déconfinement semble être venu. Il amène avec lui de nombreuses interrogations et d'inquiétudes au sein de notre profession, auxquelles vous devez répondre.

Le 18 mai ne peut être un retour en classe classique, puisqu'il fait suite à une crise sanitaire, jamais connue jusqu'à présent.

Cette reprise, quelle que soit la date arrêtée, doit se faire à certaines conditions d'ordre sanitaire et pédagogique. En effet deux dimensions entrent en tension : une dimension sanitaire et une dimension éducative et sociale qu'il nous faut prendre en compte.

La première dimension à analyser est d'ordre sanitaire.

L'Ecole est un lieu où la promiscuité est importante et la mise en place permanente des gestes barrières semble difficile voire impossible. Cette problématique sanitaire est encore plus forte en EPS.

En effet : le problème se pose dès le début du cours dans les vestiaires où aucun contrôle direct n'est possible par le professeur, ensuite lors de déplacements des élèves ou les gestes barrières s'avèrent très compliqués (Non proscrits dans le protocole, sauf les douches p 20 p *espace 37*)

Le problème se pose aussi lors du déroulement du cours, car il est inhérent aux activités physiques sportives et artistiques : *espace contacts corporels*, médiation d'objets, gestes professionnels liés à la sécurité (contrôle des postures, parades). Ces activités sportives ont été limitées et d'autres interdites pour le gouvernement. Nous sommes donc contraints de réduire l'offre d'APSA à nos élèves afin de garantir leur sécurité.

De plus, le respect de la distanciation sociale de 5m à 10m en cas de sudation questionne sur la faisabilité.

De plus, la fermeture des espaces sportifs clos (gymnases, stades, piscines...) et des parcs, amplifie les contraintes liées à notre enseignement qui nécessite des installations pour une pratique effective et sécurisée.

D'autre part, l'effort physique inhérent à la pratique physique, rend le port du masque et de gants irréaliste, voire dangereux (conséquences sur l'appareil respiratoire et insuffisances possibles).

Enfin, la température et la chaleur dans notre région en cette fin d'année va rendre encore plus complexe l'activité physique sur des installations extérieures. La nécessité de s'hydrater et de se protéger du soleil va nécessiter du matériel spécifique et personnel.

Une seconde dimension d'ordre éducative et sociale est à prendre en compte.

Après deux mois confinés, les enfants ont besoin de bouger, de jouer, de se retrouver. Besoins fondamentaux, auxquels ils n'ont pas eu accès, notamment les élèves les plus défavorisés.

L'enjeu est de répondre à cette nécessité, de proposer un enseignement en EPS, respectant les conditions sanitaires. Cet enseignement sera à adapter à chaque établissement au regard des installations extérieures possibles. La disparité est très importante dans notre académie sur ce point. La responsabilité des enseignants est engagée dans les déplacements extra muros sur des installations qui seraient éventuellement ouvertes avec des déplacements éventuellement en transport en commun, et intra muros en cas de blessures d'élève(s).

Il est primordial de donner toute sa place à l'enseignement de l'EPS lors de cette reprise. Mais nous tenons à vous rappeler que nous ne sommes ni des animateurs, ni une garderie des autres disciplines, nous sommes concepteurs de notre métier et nous serons force de propositions mais nous avons besoin de plus d'orientations. Il appartiendra aux collègues de juger comment contribuer à l'effort national au sein des établissements. Nous vous demandons ainsi de bien confirmer qu'un enseignant d'EPS ne peut être « réquisitionné » pour enseigner d'autres disciplines.

Comme vous pouvez le constater, nos interrogations sont multiples et attendent des réponses. Nous vous demandons, qu'au-delà des recommandations et du cadre définitif fixés par le corps médical et appliqués par l'Education Nationale, une déclinaison de recommandations spécifiques pour l'EPS soient prises, de la part des IA-IPR EPS de l'Académie. Ce cadre doit répondre aux difficultés énoncées ci-dessus et garantir l'application des règles sanitaires.

Dans l'attente de vos réponses, veuillez agréer, Monsieur le Recteur, Madame et Messieurs les Inspecteurs, l'expression de nos sentiments dévoués

Le secrétaire académique du SNEP-FSU Aix-Marseille

Jean-Claude DUMAX-BAUDRON

Contact SNEP-FSU : Sophie RIEU